

**UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP**  
**COMPTE RENDU DE L'AUDITION ANNUELLE UIP-ONU**  
**21-23 FÉVRIER 2018**

L'Union interparlementaire a organisé, au siège des Nations Unies, les 22 et 23 février 2018, une audition parlementaire sur le thème : « *Vers un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : la perspective parlementaire* ». Cette audition visait à donner une perspective parlementaire sur les questions clés de la migration et contribuer à éclairer les négociations de l'ONU sur les deux pactes mondiaux sur les migrations et sur les réfugiés en cours de négociation.

Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sera le premier accord négocié entre gouvernements sous les auspices des Nations Unies destiné à couvrir toutes les dimensions des migrations internationales à travers une approche globale et exhaustive. Le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, par laquelle elle a décidé de mettre en place un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le processus a débuté en avril 2017. Une première réunion de la conférence intergouvernementale chargée de mettre au point ce pacte s'est tenue à Puerto Vallarta au Mexique du 4 au 6 décembre 2017 ; une version « zéro » du pacte est en issue. Une seconde réunion est prévue à New-York pour la semaine suivant l'audition parlementaire. L'Assemblée générale devrait approuver ce pacte lors de la dernière semaine de septembre 2018 avant que la conférence intergouvernementale sur les migrations internationales ne l'adopte lors de son ultime réunion au Maroc les 10 et 11 décembre 2018.

Pour l'ONU, ce pacte mondial, juridiquement non contraignant, offre une opportunité d'améliorer la gouvernance en matière de migrations et de faire face aux défis qui sont associés aux migrations d'aujourd'hui et de renforcer la contribution des migrants et des migrations au développement durable.

Par ailleurs, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés proposera un pacte mondial pour les réfugiés dans son rapport annuel à l'Assemblée générale en 2018. Avec la déclaration de New-York de 2016, les 193 États membres des Nations Unies sont convenus que la protection des personnes déracinées et l'aide aux pays qui les accueillent relèvent de la responsabilité de tous les pays et doivent être assumées de manière plus équitable et prévisible. La déclaration a donc donné pour mission au HCR de s'inspirer du cadre d'action global pour les réfugiés pour élaborer un « pacte mondial sur les réfugiés ». Le Haut-Commissaire proposera un texte dans le rapport annuel qu'il soumettra à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018 (normalement début novembre lors de la réunion de la commission des questions sociales, humanitaires et culturelles).

La délégation du Parlement français qui a participé à la session de New-York était conduite par Mme **Sophie Errante**, députée, présidente exécutive du Groupe français de l'UIP ; elle était en outre constituée de M. **Robert del Picchia**, sénateur, membre du comité exécutif de l'UIP, M. **Philippe Gosselin**, député, Mme **Gisèle Jourda**, sénatrice, et Mme **Alexandra Valetta Ardisson**, députée.

Préalablement à l'audition parlementaire, la délégation a participé, le 21 février, au siège de l'ONU, à la 4<sup>e</sup> audition multipartite informelle et interactive organisée par les Nations Unies pour préparer le pacte mondial sur les migrations. Cette session a été consacrée aux faits et récits au-delà des perceptions autour des migrations. La réunion a permis de confronter les experts mondiaux travaillant avec les Nations Unies aux acteurs de la société civile. Quatre débats ont été organisés : le premier sur les données relatives aux migrations, le deuxième sur les récits inexacts, le troisième sur la xénophobie et les stéréotypes, le dernier sur le suivi du

pacte mondial. L'audition a été ouverte par Miroslav Lajcak, président de la 72<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et Louise Arbour, représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies pour les migrations. Elle a été conclue par Miroslav Lajcak et les représentants permanents de la Suisse et du Mexique auprès de l'ONU, co-facilitateurs des consultations intergouvernementales sur le pacte mondial.



*De droite à gauche : Robert del Picchia, Sophie Errante, Philippe Gosselin, Alexandra Valetta Ardisson et Gisèle Jourda.*

Le 22 février, après les allocutions d'ouverture de Miroslav Lajcak, président de la 72<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Gabriela Cuevas Barron, présidente de l'UIP, la première séance de l'audition parlementaire a été consacrée à la présentation des données, des principes et des lacunes du système migratoire actuel. Mmes Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les migrations, Michele Klein Solomon, directrice de l'Organisation internationale pour les migrations en charge du pacte mondial, et M. David Donoghue, ancien ambassadeur d'Irlande auprès de l'ONU et co-facilitateur pour la déclaration de New-York, sont intervenus. Une deuxième séance s'est intéressée aux bonnes pratiques et à la coordination des politiques nationales et de l'action locale. Mme Karina Sosa, députée salvadorienne, M. Ahmed Skim, directeur des affaires de migration au ministère des affaires étrangères du Maroc, Mme Sarah Arriola, sous-secrétaire d'État aux travailleurs migrants des Philippines, et Mme Vittoria Zanuso de l'Initiative Rockefeller 100 resilient cities, sont intervenus.

Le 22 février après-midi, la troisième séance a été consacrée aux flux migratoires à grande échelle. M. Issaka Sidibé, président de l'Assemblée nationale du Mali, Mme Guoda Burokiene, présidente de la commission pour les migrations du parlement lithuanien, M. Walton Alfonso Webson, représentant permanent d'Antigua-et-Barbade auprès de l'ONU, M. Phillip Martin, professeur à l'Université de Californie, et M. Fabien Dubuet, représentant de Médecins sans frontières auprès de l'ONU, sont intervenus. La quatrième séance s'est

ensuite intéressée à la cohésion sociale et l'intégration des migrants. M. Seddik Chiheb, député algérien (président du groupe géopolitique Afrique de l'UIP), Mme Louise Blais, représentante permanente adjointe du Canada à l'ONU, Mme Tendayi Achiume, rapporteure spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Mme Bitta Mostofi, commissaire au bureau du maire de New-York pour les affaires des immigrants, sont intervenus. Mme **Gisèle Jourda** a exposé la situation dramatique des mineurs non accompagnés dont les parents ont disparu. Elle a estimé que le futur pacte mondial devrait prendre en compte leur situation qui est aléatoire selon le pays dans lequel ils arrivent. Il lui paraît indispensable qu'ils soient traités avec humanité et pragmatisme. En France, depuis deux à trois ans, de jeunes victimes de tels drames sont présents à Calais. Ces jeunes ont besoin d'un accompagnement spécifique, en particulier psychologique. Elle a demandé si la version zéro du pacte contenait des mesures sur ce point car des réponses existent dans certains pays d'accueil. En réponse, M. Seddik Chiheb a fait valoir que ce n'est pas par un pacte mondial que les problèmes des murs, du terrorisme, du nationalisme et de la xénophobie, qui sont à la source des migrations, seront réglés ; les parlementaires doivent faire en sorte que le pacte soit minimal et réalisable.

En fin de journée, une réception a été organisée au cours de laquelle M. Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, est intervenu en concluant que « *le monde est divers mais chacun, au premier rang desquels il y a les migrants, doit sentir en faire partie pleinement* ». Étaient également présents M. Miroslav Lajcak et Mme Amina Mohammed, secrétaire générale adjointe.

Le 23 février, la cinquième séance de l'audition a été consacrée à l'approche gouvernementale globale pour les migrants. M. Anti Avsan, député suédois (président de la commission des Nations Unies de l'UIP), Mme Denise Pascal Allende, députée chilienne (présidente du comité pour les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP), et Mme Jill Goldenziel, professeure, membre du conseil universitaire pour le système des Nations Unies, sont intervenus. La sixième séance a ensuite été consacrée aux principes et bonnes pratiques pour faciliter la régularisation des migrants. Mme Eve Akinyi Obara, députée kenyenne, M. Francesco Maria Amoroso, sénateur italien, et M. Vinicius Carvalho Pinheiro, représentant de l'Organisation internationale du travail auprès de l'ONU, sont intervenus.

L'après-midi, la septième séance a été consacrée à la participation politique et sociale des migrants. Mme Maria Lohela, présidente (jusqu'au 8 février) de la Diète nationale de Finlande, M. Elhadji Amadou Ndao, consul général du Sénégal, et M. Massimo Tommasoli, de l'Institute for Democracy and Electoral Assistance, ont été entendus. Une dernière séance s'est enfin intéressée au rôle des parlements. Mme Kate Green, députée britannique, M. Israfil Alam, député bangladais, et M. Charles Chauvel, du PNUD, sont intervenus.

Lors de cette séance, M. **Robert del Picchia** a souligné le caractère crucial de la question des migrations pour les parlementaires. Il a appelé à des actions concrètes de terrain. Il a cité à titre d'illustration, la mission effectuée au Tchad et au Niger par le Président du Sénat Gérard Larcher du 25 février au 2 mars 2018. Ces pays et la région du lac Tchad concentrent les difficultés : le terrorisme de Boko Haram, les désordres climatiques et écologiques avec la perte de 90 % de la surface du lac, les migrations Sud-Sud et la présence de plus de 7 000 réfugiés, et appellent une réponse globale : projets de revitalisation des terres devenues incultes financés par l'Agence française de développement, lutte contre les passeurs illégaux entre le Tchad et le Niger, accueil des migrants en lien avec l'Organisation internationale des migrations. Ces visites de terrain montrent l'imbrication des questions relatives aux migrations, aux dérèglements climatiques, à la lutte contre le terrorisme et au développement économique.

Mme **Sophie Errante** a salué la décision prise par l'ONU d'organiser ces auditions afin de proposer un pacte mondial pour les migrations. Pour qu'un débat serein et partagé se tienne, il faut disposer d'éléments pragmatiques et de données fiables et partagées sur l'évolution de la démographie mondiale, les mouvements de population et leurs raisons. Le concours des organisations comme l'Unicef, la Banque mondiale ou le PNUD est nécessaire. L'UIP prendra sa part lors de son assemblée de Genève en mars prochain. L'UIP est une chance, mais encore faut-il que les parlementaires puissent tout se dire, valoriser les bonnes pratiques et les bonnes idées et éviter les postures stériles. En France, un projet de loi dit « asile, immigration et intégration » sera débattu dans les semaines à venir, il devrait être adopté avant la fin de l'année. Le Gouvernement français a, depuis huit mois, posé les bases d'une refonte de la politique d'immigration, d'asile et d'intégration avec une ligne simple, formulée par le Président de la République Emmanuel Macron : « humanité et efficacité ». Le défi est trop grand pour un pays seul, nous devons travailler ensemble. Ce pacte mondial est essentiel et notre débat national pourra s'enrichir des échanges sur le pacte. Le défi majeur est celui d'assurer un développement soutenable pour la planète et respectueux pour toutes les populations. L'UIP pourra apporter une aide certaine afin d'obtenir un consensus mondial.

Mme Gabriela Cuevas Barron, présidente de l'UIP, a conclu l'audition parlementaire qui a permis aux parlementaires de comprendre les objectifs du pacte mondial pour les migrations. Le débat se poursuivra à l'UIP lors de la 138<sup>e</sup> Assemblée de Genève en mars. Si l'asymétrie est inhérente à la gestion des migrations, les différences de situations doivent être prises en compte. Il ne s'agit pas d'arrêter les migrations mais de les rendre sûres et ordonnées. Ces migrations évolueront dans le temps, par exemple sous l'effet des changements climatiques ou de crises diplomatiques. Il importe de définir des politiques en mettant l'humain au centre et en conduisant une approche basée sur les faits. En tant que parlementaires, nous sommes responsables devant nos électeurs ; nous devons expliquer que l'intégration prend du temps et que de ce point de vue si les autorités locales ont une place déterminante, chaque citoyen et les milieux d'affaires ont leur rôle à jouer. De retour dans leur pays, les parlementaires devront interroger leur ministre des affaires étrangères sur l'état des négociations du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La délégation parlementaire s'est également entretenue, le 21 février, avec Son Exc. M. François Delattre, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'ONU, à sa nouvelle résidence de la 62<sup>e</sup> rue pour un déjeuner en présence de Son Exc. M. Pascal Teixeira Da Silva, ambassadeur de France chargé des migrations qui représente la France dans la négociation du pacte mondial.